



Organisation PanAfricaine de Lutte pour la Santé

Siège social : 15-21 rue de l'école de Médecine, 75006. PARIS

**RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017
ASSEMBLEE GENERALE DU 04/06/2018**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle, en application des statuts, pour vous rendre compte de l'activité de l'Association au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

1. SITUATION ET ACTIVITE DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

L'activité dont nous avons à vous rendre compte est reflétée par les comptes de l'exercice 2017 que nous vous présentons maintenant.

1.1. Compte de résultat

Pour mesurer financièrement l'activité de l'année 2017, et la comparer à l'exercice précédent, nous nous référerons au total des produits d'exploitation et aux montants « engagements à réaliser sur ressources affectées ». Nous constatons que:

- en 2017, il est de 994 690 €, et un montant non utilisé à réaffecter pour 2018 de 290 600 €, soit 704 090 euros dépensés.
- en 2016, ce total était de 1 308 313 €, mais 428 800 € n'avaient pas été utilisés. L'activité est évaluée en euros dépensés est de 879 513 €.

Cette diminution relative de 20% est liée au retard des réhabilitations des CS en Guinée, du fait des modalités imposées par l'AFD pour les passations de marché.

Les dons non affectés et subventions affectées au siège passent de 86 000 € à 98 535 €.

Le total des charges enregistrées s'élève à 991 149, en diminution de 23% par rapport à l'exercice précédent (1 287 806 €).

Les principales charges d'exploitations sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Achats et charges externes	411 862	538 741	469 683
Impôts et taxes	2 828	2 559	1 646
Salaires et Charges sociales	271 527	290 127	294 601
Subvention accordée	10 905		
Dotations aux amortissements	-	-	-
Dotation pour dépréciation	-	-	3031
Engagements à réaliser sur ressources affectées	290 615	452 459	250 440
Autres charges	502	9	1 205
	988 239	1 283 895	1 020 606

Enfin on notera :

- des produits financiers pour un montant de 5 922 €.
- des charges financières pour 2 657 €
- des produits exceptionnels pour 7 664 €
- un impôt de 263 €

Au niveau du siège, les constatations sont les suivantes :

- une augmentation des charges relatives au suivi très contraignant du cofinancement AFD : audit interne en début d'année, accompagnement par un conseil extérieur, audit externe à mi parcours (novembre décembre 2017), surcharge de travail du cabinet comptable dont les honoraires ont dû être augmentés (lignes « cabinet comptable » et « contrôle de gestion »).
- une baisse des produits « refacturation des frais de gestion », du fait du retard sur le volet réhabilitation en Guinée, lié aux règles plus lourdes de passation de marché selon l'AFD.
- une augmentation des dons et subventions affectés au siège, liée à un don exceptionnel de 38 000 € d'une association médicale qui s'est dissoute.

Ainsi, l'exercice 2017 se solde par un excédent de 17 127 €.

Ce résultat se rapporte au siège, les emplois et ressources de l'activité terrain étant équilibrés

1.2. Bilan

ACTIF

Il n'y a pas d'investissement notable sur l'année 2017.

Les montants sur les comptes sur livret s'élèvent à 454 602 € au 31/12/2017 (ils étaient de 288 817 € au 31/12/2016).

Les disponibilités sur les comptes courants s'élevaient à 40 266 € au 31/12/2017, dont près de 50% dans les comptes bancaires ouverts dans les pays de nos missions. Dans ces derniers, la quasi totalité

est en euros (19 700€). Comme stipulé lors de la dernière AG, la part des dépôts en monnaies locales (autres qu'euros) est désormais réduite au minimum (moins de 1% au 31/12/2017), évitant ainsi les pertes dues aux fluctuations des taux de change.

PASSIF

Les capitaux propres à la fin de l'exercice 2017 se montent à 155 253 €.

Les dettes fiscales et sociales s'élèvent à 9 960 €. Elles sont constituées de :

- Provision pour congés payés de 2 619 €
- Charges sociales : 7 341 €

Nous vous remercions d'approuver les comptes de l'exercice 2017.

2. EVENEMENTS FINANCIERS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Comme chaque année, une partie des subventions et des missions correspondantes sont en année décalée de juillet à juin, et se poursuivent donc sur les 6 premiers mois de 2018.

2.1. Au Togo, nous menons le programme avec les financements de la Mairie de Paris sur le volet SMNI et de SUCDEN sur les volets paludisme, qualité des médicaments et mutuelle de santé.

2.3. Le programme en République de Guinée :

Subvention AFD : 335 000 € sur 18 mois (janvier 2018 à juillet 2019)

Subvention SUCDEN : 200 000 € sur 12 mois, renouvelés pour les 12 mois à venir (juillet 2018- juin 2019).

2.4. Subvention de la Mairie de Paris : Sous réserve de la validation au Conseil de Paris de juillet 2017, le comité d'arbitrage a statué, pour un montant total de 182 000 € (soit le même que l'année précédente) pour les deux programmes suivants :

- 97 000 € pour le programme Guinée-Conakry
- 85 000 € pour le programme Togo

3. BUDGET PREVISIONNEL 2018

Les charges devraient augmenter de l'ordre de 7% du fait

- du coût sur 12 mois d'un contrôle de gestion au sein de l'OPALS
- de la prise en charge d'une partie plus importante des honoraires de la coordination médicale par le siège (du fait de la diminution du nombre de programmes).
- de l'augmentation du loyer du bureau (+ 27%).

Au niveau des produits :

- la refacturation des frais de gestion devrait augmenter, du fait du rattrapage du retard sur le volet réhabilitation
- des dons et subventions non dédiées :
 - o La Fondation Pierre Fabre : 30 000 €
 - o SUCDEN : 25 000 €
 - o Dons individuels : 20 500 €

Les recettes acquises et inscrites dans le budget :

- la subvention de la Mairie de Paris : 182 000 €.
- la subvention de SUCDEN: 285 000 € (Guinée + Togo + Urgence).
- la subvention AFD : 223 865 €, les fonds de la deuxième tranche (novembre 2017 – juillet 2019 pour un montant de 330 000 €) ayant été débloqués après les résultats de l’audit externe de fin 2017.

Le budget prévisionnel devrait être équilibré en 2018.

4. PERSPECTIVES

Le partenariat avec la Mairie de Paris est stable avec un engagement triennal (2016-2019) pour une subvention annuelle qui est restée au même montant cette année.

Les agences onusiennes dans les pays où nous intervenons sont toujours imprévisibles sur les montants annuels de leurs subventions, et très contraignants sur leurs modalités de fonctionnement.

Actuellement c’est la consolidation des recettes privées qui permet à l’OPALS de conforter sa position et d’assurer les cofinancements demandés par les bailleurs institutionnels français.

Ainsi, le contrat avec l’AFD jusqu’en juillet 2019, ainsi que les engagements de la Mairie de Paris et de SUCDEN à nos cotés sur les deux années à venir, nous permettent d’envisager nos activités avec continuité en Guinée et au Togo jusqu’à 2020.

